

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1448

19 juin 2013

SOMMAIRE

Agence d'Assurances Cler s.à.r.l.	69462	Commerzbank Leasing 2 S.à r.l.	69459
AG Sigma S.A.	69461	eevol s.à r.l.	69462
AIG Global Investment (Luxembourg) S.A.	69463	HEVAF Master C S.à r.l.	69481
AKTIV Assekuranz Makler Luxembourg s.à r.l.	69464	Ingenico Eastern Europe I S.à.r.l., S.C.A.	69500
Alger Sicav	69463	Institut de Formation Bancaire, Luxem- bourg	69481
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.	69462	Lafayette Housing Recovery Trust S.C.A.	69465
Amazon EU S.à r.l.	69461	Lecta S.A.	69494
Ambras Holdings	69464	L.I.F.E. Corporation S.A.	69491
Amcoll	69464	LPC & Lux S.à r.l.	69498
AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l.	69486	Noro	69488
Anglo Coal CMC 1	69463	Pike S.à r.l.	69461
Apex Capital Partners S.à r.l.	69462	Star Check S.A.	69464
Apex Fund Services (Malta) Limited, Lu- xembourg Branch	69462	Star Check S.A.	69479
Apollo Omega (Lux) S.à r.l.	69504	Sub Lecta 1 S.A.	69479
ArcelorMittal Dudelange	69463	Sub Lecta 3 S.A.	69461
Axa Alternative Participations III, SICAV- FIS	69458	Tagus Re S.A.	69465
Bachridi S.A.	69459	TALIX International	69465
Café du Stade	69459	Tellux Invest S.A.	69458
CAMCA Assurance S.A.	69504	TMH S.A.	69458
Caxem Luxembourg S.à r.l.	69464	TMK Holdings S.à r.l.	69458
Cidron IVD S.à r.l.	69458	Vedalo Holding S.A. - SPF	69459
Clavis Investments S.A.	69459	Zelda (SPF) S.A.	69463

Tellux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 110.881.

Il résulte de la Résolution de l'actionnaire unique datée du 25 avril 2013 que MOTHERWELL SERVICES LIMITED, immatriculée sous le n° 2007618 auprès du Registre de Commerce Companies House, avec siège social au Ground Floor Right, 64 Paul Street, Londres EC2A 4NG, Royaume-Uni, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2011, en remplacement de CHESTER-CLARK Limited, démissionnaire; son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme
SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013055099/14.

(130067153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

TMH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 17, rue Auguste Collart.
R.C.S. Luxembourg B 81.058.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055103/10.

(130067019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013055104/10.

(130066912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Cidron IVD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 48.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 164.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055343/10.

(130068399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Axa Alternative Participations III, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 161.198.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055283/10.

(130068089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Bachridi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 106.192.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055303/10.

(130068391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Commerzbank Leasing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 118.887.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055346/10.

(130068500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Clavis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013055345/10.

(130068375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Café du Stade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4810 Rodange, 12, rue du Clopp.
R.C.S. Luxembourg B 92.439.

Le Bilan abrégé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30/04/2013.

Référence de publication: 2013055354/10.

(130068280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Vedalo Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 11.478.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme de gestion de patrimoine familial «VEDALO HOLDING S.A.-SPF» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 11.478, constituée suivant acte notarié en date du 30 novembre 1973, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 9 du 16 janvier 1974. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 512 du 1^{er} mars 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anna HERMES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

2.- Nomination de la société «EUROTIME S.A.», ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen à la fonction de liquidateur.

3- Détermination des pouvoirs du liquidateur.

4.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

5.- Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société «EUROTIME S.A.», Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.177.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. BURUS, A. HERMES, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 avril 2013. Relation: EAC/2013/5563. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013055856/68.

(130067864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 101.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour Amazon EU S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013055945/13.

(130069080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

AG Sigma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 164.296.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue 02 mai 2013

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 mai 2013 les actionnaires décident, à l'unanimité:

1* acceptation de la démission de l'ancien commissaire aux comptes, la société SCHEMSY SA.

2* Nomination, en remplacement, pour une durée indéterminée, des la société Dana Services sàrl, avec siège social à 9 rue de Diekirch à L-7540-Lintgen, inscrite au RCS Luxembourg sous le n° B71643

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055977/13.

(130069747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Sub Lecta 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013055744/13.

(130068377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pike S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 147.669.

EXTRAIT

Il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 5a rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg

A partir du 1^{er} Janvier 2013 le siège social sera au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIKE SARL

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013055917/15.

(130068785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Apex Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 172.458.

Les comptes annuels pour la période du 23 octobre 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055947/10.

(130069266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Apex Fund Services (Malta) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 154.605.

Les comptes annuels de la société Apex Fund Services (Malta) Limited au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055948/10.

(130068690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

eevol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 9, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 172.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013055933/10.

(130069046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.887.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R.C.S. Luxembourg B 120.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013055944/12.

(130069079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Agence d'Assurances Cler s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 31, Cité Nock.
R.C.S. Luxembourg B 97.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGENCE D'ASSURANCES CLER S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013055245/11.

(130067903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

AIG Global Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.800.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 81.732.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Bouchra Akhertous
Mandataire

Référence de publication: 2013055983/12.

(130069341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Anglo Coal CMC 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 90.365.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055229/11.

(130067849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

ArcelorMittal Dudelage, Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelage, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 17.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc MAMER / Armand ROBINET
Fondé de pouvoirs / Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2013055236/11.

(130068301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Alger Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 55.679.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 29 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013055212/11.

(130067720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Zelda (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.074.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2013055147/10.

(130067678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Caxem Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013055340/11.

(130067981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Amcoll, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.244.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055252/11.

(130067850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Star Check S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.113.

Les statuts coordonnés au 2 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013055067/11.

(130067461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Ambras Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 150.438.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055251/11.

(130067851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

AKTIV Assekuranz Makler Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055247/10.

(130067896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Tagus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.326.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TAGUS RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013055092/11.

(130067391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

TALIX International, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 133.156.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TALIX INTERNATIONAL

Référence de publication: 2013055094/10.

(130066846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Lafayette Housing Recovery Trust S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.836.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of March;

Before Us M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

Mrs. Camille WISNIEWSKI, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

acting in their capacity as a special attorney-in-fact of the board of managers of Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, having a share capital of EUR 12.502,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 164778 (the General Partner),

acting as general partner (associé gérant commandité) of Lafayette Housing Recovery Trust S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 164836 (the Company), incorporated pursuant to a deed of M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on October 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3221 of December 30, 2011,

by virtue of the authority conferred upon it by resolutions adopted by the board of managers of the General Partner acting on behalf of the Company on:

(i) 30 December 2011, a copy of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised; and

(ii) 27 March 2013, a copy of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The said appearing person, acting in his aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed share capital is set at fifty thousand and four United States Dollars (USD 50,004), represented by four (4) management shares and fifty thousand (50,000) class A shares all fully paid up, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

II. Pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised share capital of the Company including the subscribed share capital, is set at two million United States Dollars (USD 2,000,000.00) represented by (i) four (4) management shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1), (ii) four hundred eighty thousand (480,000) class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, (iii) one million three hundred twenty thousand (1,320,000) class B shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and (iv) one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six (199,996) class C shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

III. Pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the board of managers of the General Partner may, at its sole discretion, increase the Company's share capital within the limits of the authorised share capital, such article 5 then to be amended so as to reflect the increase of capital.

IV. That the board of managers of the General Partner, by resolutions of its managers adopted on 30 December 2011, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided the following increase of the issued share capital of the Company, with effect as of 30 December 2011: eighty four thousand three hundred thirty United States Dollars (USD 84,330) in order to raise the issued share capital of its amount of fifty thousand and four United States Dollars (USD 50,004) to an amount of one hundred thirty four three hundred thirty four United States Dollars (USD 134,334) by the issuance of eighty four thousand three hundred thirty (84,330) new class A shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

V. That all these new shares have been entirely subscribed by all subscribers and fully paid up at the date of this deed by contributions in cash to the Company as follows:

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class A shares issued
Lockdale Limited	250,000	10,000	10,000
Onel S.à r.l.	187,500	7,500	7,500
Tython S.à r.l.	18,750	750	750
Mr. J.M. Costa	43,750	1,750	1,750
E-Holding International	125,000	5,000	5,000
Eurobail	750,000	30,000	30,000
Mr. E. Hibou	25,000	1,000	1,000
Mr. F. Pinet	50,000	2,000	2,000
Premier Investissement	125,000	5,000	5,000
Mr. O. Rozenfeld	100,000	4,000	4,000
Mr. B. Scherrer	312,500	12,500	12,500
Alea Capital Ltd	50,000	2,000	2,000
Alven Capital Holdings	33,250	1,330	1,330
Mr. T. Adrien	37,500	1,500	1,500

such amounts having been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payment.

VI. That the board of managers of the General Partner, by resolutions of its managers adopted on 26 March 2013, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 2 of the Company's articles of association, has decided the following increase of the issued share capital of the Company: three hundred fifteen thousand eight hundred seventy United States Dollars (USD 315,870) in order to raise the issued share capital of its amount of one hundred thirty four three hundred thirty four United States Dollars (USD 134,334) to an amount of four hundred fifty thousand two hundred four United States Dollars (USD 450,204) by the issuance of eighty four thousand three hundred thirty (84,330) class A shares, two hundred seventeen thousand five hundred (217,500) class B shares and fourteen thousand forty (14,040) class C shares, each having a par value of one United States Dollar (USD 1).

VII. That all these new shares have been entirely subscribed by all subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company as follows:

- For class A shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class A shares issued
Lockdale Limited	250,000	10,000	10,000

Onel S.à r.l.	187,500	7,500	7,500
Tyhton S.à r.l.	18,750	750	750
Mr. J.M. Costa	25,000	1,000	1,000
E-Holding International	125,000	5,000	5,000
Eurobail	750,000	30,000	30,000
Mr. E. Hibou	25,000	1,000	1,000
Mr. F. Pinet	50,000	2,000	2,000
Premier Investissement	125,000	5,000	5,000
Mr. O. Rozenfeld	100,000	4,000	4,000
Mr. B. Scherrer	312,500	12,500	12,500
Alea Capital Ltd	50,000	2,000	2,000
Alven Capital Holdings	33,250	1,330	1,330
Mr. T. Adrien	37,500	1,500	1,500
Mrs. Elodie Veillet	18,750	750	750

- For class B shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class B shares issued
Mrs. and Mr. Pandraud	500,000	20,000	20,000
Mr. O. De Beauminy	250,000	10,000	10,000
Mr. M. Gaveau	250,000	10,000	10,000
Mr. J. Sallmard	125,000	5,000	5,000
BFB Invest Limited	112,500	4,500	4,500
Mr. Franck Brunel	250,000	10,000	10,000
KBL European Private Bankers	250,000	10,000	10,000
Mr. Harald Hendrikse	250,000	10,000	10,000
Mr. Thierry le Goascoz	250,000	10,000	10,000
Mr. Alan Zagury	1,000,000	40,000	40,000
Mr. Deepak Gulati	250,000	10,000	10,000
Mr. Philippe Lenoble	250,000	10,000	10,000
Mr. Kyril Courboin	150,000	6,000	6,000
Golden Apple Investors Inc.	175,000	7,000	7,000
Mr. Alain Rocsin	125,000	5,000	5,000
NJJ Capital	1,000,000	40,000	40,000
Mr. James Roth	250,000	10,000	10,000

- For class C shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class C shares issued
Mr. J.M. Costa	87,500	3,500	3,500
Mrs. Eloise Veillet	25,000	1,000	1,000
Mr. Oliver Rosenfeld	50,000	2,000	2,000
Premier Investissement	125,000	5,000	5,000
Alven Capital Holdings	63,500	2,540	2,540

such amounts having been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payment.

VIII. That the board of managers of the General Partner, by resolutions of its managers adopted on 26 March 2013, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 2 of the Company's articles of association, has decided the following increase of the issued share capital of the Company: one hundred sixty thousand eighty United States Dollars (USD 160,080) in order to raise the issued share capital of its amount of four hundred fifty thousand two hundred four United States Dollars (USD 450,204) to an amount of six hundred ten thousand two hundred eighty four United States Dollars (USD 610,284) by the issuance of sixty seven thousand four hundred sixty four (67,464) class A

shares, eighty seven thousand (87,000) class B shares and five thousand six hundred sixteen (5,616) class C shares, each having a par value of one United States Dollar (USD 1).

IX. That all these new shares have been entirely subscribed by all subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company as follows:

- For class A shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class A shares issued
Lockdale Limited	200,000	8,000	8,000
Onel S.à r.l.	150,000	6,000	6,000
Tython S.à r.l.	15,000	600	600
Mr. J.M. Costa	20,000	800	800
E-Holding International	100,000	4,000	4,000
Eurobail	600,000	24,000	24,000
Mr. E. Hibou	20,000	800	800
Mr. F. Pinet	40,000	1,600	1,600
Premier Investissement	100,000	4,000	4,000
Mr. O. Rozenfeld	80,000	3,200	3,200
Mr. B. Scherrer	250,000	10,000	10,000
Alea Capital Ltd	40,000	1,600	1,600
Alven Capital Holdings	26,600	1,064	1,064
Mr. T. Adrien	30,000	1,200	1,200
Mrs. Elodie Veillet	15,000	600	600

- For class B shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class B shares issued
Mrs. and Mr. Pandraud	200,000	8,000	8,000
Mr. O. De Beauminy	100,000	4,000	4,000
Mr. M. Gaveau	100,000	4,000	4,000
Mr. J. Sallmard	50,000	2,000	2,000
BFB Invest Limited	45,000	1,800	1,800
Mr. Franck Brunel	100,000	4,000	4,000
KBL European Private Bankers	100,000	4,000	4,000
Mr. Harald Hendrikse	100,000	4,000	4,000
Mr. Thierry le Goascoz	100,000	4,000	4,000
Mr. Alan Zagury	400,000	16,000	16,000
Mr. Deepak Gulati	100,000	4,000	4,000
Mr. Philippe Lenoble	100,000	4,000	4,000
Mr. Kyril Courboin	60,000	2,400	2,400
Golden Apple Investors Inc.	70,000	2,800	2,800
Mr. Alain Rocsin	50,000	2,000	2,000
NJJ Capital	400,000	16,000	16,000
Mr. James Roth	100,00	4,000	4,000

- For class C shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class C shares issued
Mr. J.M. Costa	35,000	1,400	1,400
Mrs. Eloise Veillet	10,000	400	400
Mr. Oliver Rosenfeld	20,000	800	800

Premier Investissement	50,000	2,000	2,000
Alven Capital Holdings	25,400	1,016	1,016

such amounts having been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payment.

X. That the board of managers of the General Partner, by resolutions of its managers adopted on 26 March 2013, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 2 of the Company's articles of association, has decided the following increase of the issued share capital of the Company: one hundred sixty thousand eighty United States Dollars (USD 160,080) in order to raise the issued share capital of its amount of six hundred ten thousand two hundred eighty four United States Dollars (USD 610,284) to an amount of seven hundred seventy thousand three hundred sixty four United States Dollars (USD 770,364) by the issuance of sixty seven thousand four hundred sixty four (67,464) class A shares, eighty seven thousand (87,000) class B shares and five thousand six hundred sixteen (5,616) class C shares, each having a par value of one United States Dollar (USD 1).

XI. That all these new shares have been entirely subscribed by all subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company as follows:

- For class A shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class A shares issued
Lockdale Limited	200,000	8,000	8,000
Onel S.à r.l.	150,000	6,000	6,000
Typhon S.à r.l.	15,000	600	600
Mr. J.M. Costa	20,000	800	800
E-Holding International	100,000	4,000	4,000
Eurobail	600,000	24,000	24,000
Mr. E. Hibou	20,000	800	800
Mr. F. Pinet	40,000	1,600	1,600
Premier Investissement	100,000	4,000	4,000
Mr. O. Rozenfeld	80,000	3,200	3,200
Mr. B. Scherrer	250,000	10,000	10,000
Alea Capital Ltd	40,000	1,600	1,600
Alven Capital Holdings	26,600	1,064	1,064
Mr. T. Adrien	30,000	1,200	1,200
Mrs. Elodie Veillet	15,000	600	600

- For class B shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class B shares issued
Mrs. and Mr. Pandraud	200,000	8,000	8,000
Mr. O. De Beauminy	100,000	4,000	4,000
Mr. M. Gaveau	100,000	4,000	4,000
Mr. J. Sallmard	50,000	2,000	2,000
BFB Invest Limited	45,000	1,800	1,800
Mr. Franck Brunel	100,000	4,000	4,000
KBL European Private Bankers	100,000	4,000	4,000
Mr. Harald Hendrikse	100,000	4,000	4,000
Mr. Thierry le Goascoz	100,000	4,000	4,000
Mr. Alan Zagury	400,000	16,000	16,000
Mr. Deepak Gulati	100,000	4,000	4,000
Mr. Philippe Lenoble	100,000	4,000	4,000
Mr. Kyril Courboin	60,000	2,400	2,400
Golden Apple Investors Inc.	70,000	2,800	2,800
Mr. Alain Rocsin	50,000	2,000	2,000
NJJ Capital	400,000	16,000	16,000
Mr. James Roth	100,00	4,000	4,000

- For class C shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class C shares issued
Mr. J.M. Costa	35,000	1,400	1,400
Mrs. Eloise Veillet	10,000	400	400
Mr. Oliver Rosenfeld	20,000	800	800
Premier Investissement	50,000	2,000	2,000
Alven Capital Holdings	25,400	1,016	1,016

such amounts having been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payment.

XII. That the board of managers of the General Partner, by resolutions of its managers adopted on 26 March 2013, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 2 of the Company's articles of association, has decided the following increase of the issued share capital of the Company: eighty thousand forty United States Dollars (USD 80,040) in order to raise the issued share capital of its amount of seven hundred seventy thousand three hundred sixty four United States Dollars (USD 770,364) to an amount of eight hundred fifty thousand four two hundred four United States Dollars (USD 850,404) by the issuance of thirty three thousand seven hundred thirty two (33,732) class A shares, forty three thousand five hundred (43,500) class B shares and two thousand eight hundred eight (2,808) class C shares, each having a par value of one United States Dollar (USD 1).

XIII. That all these new shares have been entirely subscribed by all subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company as follows:

- For class A shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class A shares issued
Lockdale Limited	100,000	4,000	4,000
Onel S.à r.l.	75,000	3,000	3,000
Tython S.à r.l.	7,500	300	300
Mr. J.M. Costa	10,000	400	400
E-Holding International	50,000	2,000	2,000
Eurobail	300,000	12,000	12,000
Mr. E. Hibou	10,000	400	400
Mr. F. Pinet	20,000	800	800
Premier Investissement	50,000	2,000	2,000
Mr. O. Rozenfeld	40,000	1,600	1,600
Mr. B. Scherrer	125,000	5,000	5,000
Alea Capital Ltd	20,000	800	800
Alven Capital Holdings	13,300	532	532
Mr. T. Adrien	15,000	600	600
Mrs. Elodie Veillet	7,500	300	300

- For class B shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class B shares issued
Mrs. and Mr. Pandraud	100,000	4,000	4,000
Mr. O. De Beauminy	50,000	2,000	2,000
Mr. M. Gaveau	50,000	2,000	2,000
Mr. J. Sallmard	25,000	1,000	1,000
BFB Invest Limited	22,500	900	900
Mr. Franck Brunel	50,000	2,000	2,000
KBL European Private Bankers	50,000	2,000	2,000
Mr. Harald Hendrikse	50,000	2,000	2,000
Mr. Thierry le Goascoz	50,000	2,000	2,000
Mr. Alan Zagury	200,000	8,000	8,000

Mr. Deepak Gulati	50,000	2,000	2,000
Mr. Philippe Lenoble	50,000	2,000	2,000
Mr. Kyril Courboin	30,000	1,200	1,200
Golden Apple Investors Inc.	35,000	1,400	1,400
Mr. Alain Rocsin	25,000	1,000	1,000
NJJ Capital	200,000	8,000	8,000
Mr. James Roth	50,00	2,000	2,000

- For class C shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class C shares issued
Mr. J.M. Costa	17,500	700	700
Mrs. Eloise Veillet	5,000	200	200
Mr. Oliver Rosenfeld	10,000	400	400
Premier Investissement	25,000	1,000	1,000
Alven Capital Holdings	12,700	508	508

such amounts having been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payment.

XIV. That the board of managers of the General Partner, by resolutions of its managers adopted on 26 March 2013, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 2 of the Company's articles of association, has decided the following increase of the issued share capital of the Company: three hundred twenty nine thousand six hundred United States Dollars (USD 329,600) in order to raise the issued share capital of its amount of eight hundred fifty thousand four hundred two United States Dollars (USD 850,404) to an amount of one million one hundred eighty thousand four United States Dollars (USD 1,180,004) by the issuance of two hundred seventy one thousand four hundred class B shares (271,400) class B shares and fifty eight thousand two hundred (58,200) class C shares, each having a par value of one United States Dollar (USD 1).

XV. That all these new shares have been entirely subscribed by all subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company as follows:

- For class B shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class B shares issued	Share Premium in USD
Mrs. and Mr. Pandraud	500,000	20,000	20,000	0
Mr. M. Gaveau	300,000	12,000	12,000	0
Mr. J. Sallmard	25,000	1,000	1,000	0
Mr. Franck Brunel	170,000	6,800	6,800	0
Mr. Harald Hendrikse	140,000	5,600	5,600	0
Mr. Philippe Lenoble	1,000,000	40,000	40,000	0
Mr. Kyril Courboin	200,000	8,000	8,000	0
Golden Apple Investors Inc.	100,000	4,000	4,000	0
Mr. Alain Rocsin	100,000	4,000	4,000	0
NJJ Capital	700,000	28,000	28,000	0
Mr. James Roth	500,000	20,000	20,000	0
Mr. Walter Gubert	1,100,000	40,000	40,000	100,000
Mr. Thibault Elziere	500,000	20,000	20,000	0
Blackrock Manne Ltd.	500,000	20,000	20,000	0
Galaxis Advisory S.A.	825,000	30,000	30,000	75,000
Citco Bank	330,000	12,000	12,000	30,000

- For class C shares

Shareholder	Total amount received in USD	Amount corresponding to share capital in USD	Number of class A shares issued
Lockdale Limited	250,000	10,000	10,000

Mr. J.M. Costa	70,000	2,800	2,800
Mr. E. Hibou	100,000	4,000	4,000
Mr. F. Pinet	70,000	2,800	2,800
Premier Investissement	250,000	10,000	10,000
Mr. Oliver Rozenfeld	175,000	7,000	7,000
Mr. B. Scherrer	350,000	14,000	14,000
Alea Capital Ltd	100,000	4,000	4,000
Alven Capital Holdings	90,000	3,600	3,600

XVI. That as a consequence of the above mentioned increases of the issued share capital, Article 5 of the articles of association of the Company is therefore amended and shall be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one million one hundred eighty thousand four United States Dollars (USD 1,180,004), represented by four (4) management shares (the Management Shares), three hundred eighty seven thousand three hundred twenty (387,320) class A shares (the Class A Shares), seven hundred six thousand four hundred class B shares (706,400) (the Class B Shares) and eighty six thousand two hundred eighty (86,280) class C shares (the Class C Shares), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

Madame Camille WISNIEWSKI, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de Lafayette Housing Recovery Trust Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.502,00 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.778 (l'Associé Commandité),

agissant en tant qu'associé gérant commandité de Lafayette Housing Recovery Trust S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164836 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3221 du 30 décembre 2011,

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil de gérance de l'Associé Commandité agissant pour le compte de la Société en date du:

(i) 30 décembre 2011, une copie desquelles, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées; et

(ii) 27 mars 2013, une copie desquelles, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève à cinquante mille quatre dollars américains (USD 50.004) représenté par quatre (4) actions de commandité et cinquante mille (50.000) actions de classe A toutes intégralement libérées et d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, incluant le capital souscrit, est fixé à deux millions de dollars américains (USD 2,000,000) représenté par (i) quatre (4) actions de commandité d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, (ii) de quatre cent quatre-vingt mille (480.000) actions de classe A d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, (iii) d'un million trois cent vingt mille (1.320.000) actions de classe B d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et (iv) cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (199.996) actions de classe C d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

III. En vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil de gérance de l'Associé Commandité, peut à sa seule discrétion augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, lequel article 5 étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

IV. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, par résolutions des gérants du 30 décembre 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé l'augmentation du capital de la Société suivante: avec effet au 30 décembre 2011, quatre-vingt-quatre mille trois cent trente dollars américains (USD 84.330) en vue de porter le capital social souscrit de son montant de cinquante mille quatre dollars américains (USD 50.004) à un montant de cent trente-quatre mille trois cent trente-quatre dollars américains (USD 134.334) par l'émission de quatre-vingt-quatre mille trois cent trente (84.330) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

V. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par tous les souscripteurs par un paiement en espèce à la Société comme suit:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe A émises
Lockdale Limited	250.000	10.000	10.000
Onel S.à r.l.	187.500	7.500	7.500
Tyhton S.à r.l.	18.750	750	750
Mr. J.M. Costa	43.750	1.750	1.750
E-Holding International	125.000	5.000	5.000
Eurobail	750.000	30.000	30.000
Mr. E. Hibou	25.000	1.000	1.000
Mr. F. Pinet	50.000	2.000	2.000
Premier Investissement	125.000	5.000	5.000
Mr. O. Resenfeld	100.000	4.000	4.000
Mr. B. Scherrer	312.500	12.500	12.500
Alea Capital Ltd	50.000	2.000	2.000
Alven Capital Holdings	33.250	1.330	1.330
Mr. T. Adrien	37.500	1.500	1.500

ces montants sont à la libre disposition de la Société comme cela a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de paiement.

VI. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, par résolutions des gérants du 26 mars 2013 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé l'augmentation du capital de la Société suivante: trois cent quinze mille huit cent soixante-dix dollars américains (USD 315.870) en vue de porter le capital social souscrit de son montant de cent trente-quatre mille trois cent trente-quatre dollars américains (USD 134.334) à un montant de quatre cent cinquante mille deux cent quatre dollars américains (USD 450.204) par l'émission de quatre-vingt-quatre mille trois cent trente (84.330) actions de classe A, deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) actions de classe B et quatorze mille quarante (14.040) actions de classe C, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

VII. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par tous les souscripteurs par un paiement en espèce comme suit:

- Pour les actions de classe A:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe A émises
Lockdale Limited	250.000	10.000	10.000
Onel S.à r.l.	187.500	7.500	7.500
Tyhton S.à r.l.	18.750	750	750
Mr. J.M. Costa	25.000	1.000	1.000

E-Holding International	125.000	5.000	5.000
Eurobail	750.000	30.000	30.000
Mr. E. Hibou	25.000	1.000	1.000
Mr. F. Pinet	50.000	2.000	2.000
Premier Investissement	125.000	5.000	5.000
Mr. O. Resenfeld	100.000	4.000	4.000
Mr. B. Scherrer	312.500	12.500	12.500
Alea Capital Ltd	50.000	2.000	2.000
Alven Capital Holdings	33.250	1.330	1.330
Mr. T. Adrien	37.500	1.500	1.500
Mrs. Elodie Veillet	18.750	750	750

- Pour les actions de classe B:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe B émises
Mrs. and Mr. Pandraud	500.000	20.000	20.000
Mr. O. De Beauminy	250.000	10.000	10.000
Mr. M. Gaveau	250.000	10.000	10.000
Mr. J. Sallmard	125.000	5.000	5.000
BFB Invest Limited	112.500	4.500	4.500
Mr. Franck Brunel	250.000	10.000	10.000
KBL European Private Bankers	250.000	10.000	10.000
Mr. Harald Hendrikse	250.000	10.000	10.000
Mr. Thierry le Goascoz	250.000	10.000	10.000
Mr. Alan Zagury	1.000.000	40.000	40.000
Mr. Deepak Gulati	250.000	10.000	10.000
Mr. Philippe Lenoble	250.000	10.000	10.000
Mr. Kyril Courboin	150.000	6.000	6.000
Golden Apple Investors Inc.	175.000	7.000	7.000
Mr. Alain Rocsin	125.000	5.000	5.000
NJJ Capital	1.000.000	40.000	40.000
Mr. James Roth	250.000	10.000	10.000

- Pour les actions de classe C:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe C émises
Mr. J.M. Costa	87.500	3.500	3.500
Mrs. Eloise Veillet	25.000	1.000	1.000
Mr. Oliver Rosenfeld	50.000	2.000	2.000
Premier Investissement	125.000	5.000	5.000
Alven Capital Holdings	63.500	2.540	2.540

ces montants sont à la libre disposition de la Société comme cela a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VIII. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, par résolutions des gérants du 26 mars 2013 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé l'augmentation du capital de la Société suivante: cent soixante mille quatre-vingt dollars américains (USD 160.080) en vue de porter le capital social souscrit de son montant de quatre cent cinquante mille deux cent quatre dollars américains (USD 450.204) à un montant de six cent dix mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 610.284) par l'émission de soixante-sept mille quatre cent soixante-quatre (67.464) actions de classe A, quatre-vingt-sept mille (87.000) actions de classe B et cinq mille six cent seize (5.616) actions de classe C, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

IX. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par tous les souscripteurs par un paiement en espèce comme suit:

- Pour les actions de classe A:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe A émises
Lockdale Limited	200.000	8.000	8.000
Onel S.à r.l.	150.000	6.000	6.000
Tython S.à r.l.	15.000	600	600
Mr. J.M. Costa	20.000	800	800
E-Holding International	100.000	4.000	4.000
Eurobail	600.000	24.000	24.000
Mr. E. Hibou	20.000	800	800
Mr. F. Pinet	40.000	1.600	1.600
Premier Investissement	100.000	4.000	4.000
Mr. O. Resenfeld	80.000	3.200	3.200
Mr. B. Scherrer	250.000	10.000	10.000
Alea Capital Ltd	40.000	1.600	1.600
Alven Capital Holdings	26.600	1.064	1.064
Mr. T. Adrien	30.000	1.200	1.200
Mrs. Elodie Veillet	15.000	600	600

- Pour les actions de classe B:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe B émises
Mrs. and Mr. Pandraud	200.000	8.000	8.000
Mr. O. De Beauminy	100.000	4.000	4.000
Mr. M. Gaveau	100.000	4.000	4.000
Mr. J. Sallmard	50.000	2.000	2.000
BFB Invest Limited	45.000	1.800	1.800
Mr. Franck Brunel	100.000	4.000	4.000
KBL European Private Bankers	100.000	4.000	4.000
Mr. Harald Hendrikse	100.000	4.000	4.000
Mr. Thierry le Goascoz	100.000	4.000	4.000
Mr. Alan Zagury	400.000	16.000	16.000
Mr. Deepak Gulati	100.000	4.000	4.000
Mr. Philippe Lenoble	100.000	4.000	4.000
Mr. Kyril Courboin	60.000	2.400	2.400
Golden Apple Investors Inc.	70.000	2.800	2.800
Mr. Alain Rocsin	50.000	2.000	2.000
NJJ Capital	400.000	16.000	16.000
Mr. James Roth	100.000	4.000	4.000

- Pour les actions de classe C:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe C émises
Mr. J.M. Costa	35.000	1.400	1.400
Mrs. Eloise Veillet	10.000	400	400
Mr. Oliver Rosenfeld	20.000	800	800
Premier Investissement	50.000	2.000	2.000
Alven Capital Holdings	25.400	1.016	1.016

ces montants sont à la libre disposition de la Société comme cela a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de paiement.

X. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, par résolutions des gérants du 26 mars 2013 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé l'augmentation du capital

de la Société suivante: cent soixante mille quatre-vingt dollars américains (USD 160.080) en vue de porter le capital social souscrit de son montant de six cent dix mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 610.284) à un montant de sept cent soixante-dix mille trois cent soixante-quatre dollars américains (USD 770.364) par l'émission de soixante-sept mille quatre cent soixante-quatre (67.464) actions de classe A, quatre-vingt-sept mille (87.000) actions de classe B et cinq mille six cent seize (5.616) actions de classe C, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

XI. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par tous les souscripteurs par un paiement en espèce comme suit:

- Pour les actions de classe A:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe A émises
Lockdale Limited	200.000	8.000	8.000
Onel S.à r.l.	150.000	6.000	6.000
Tyhton S.à r.l.	15.000	600	600
Mr. J.M. Costa	20.000	800	800
E-Holding International	100.000	4.000	4.000
Eurobail	600.000	24.000	24.000
Mr. E. Hibou	20.000	800	800
Mr. F. Pinet	40.000	1.600	1.600
Premier Investissement	100.000	4.000	4.000
Mr. O. Resenfeld	80.000	3.200	3.200
Mr. B. Scherrer	250.000	10.000	10.000
Alea Capital Ltd	40.000	1.600	1.600
Alven Capital Holdings	26.600	1.064	1.064
Mr. T. Adrien	30.000	1.200	1.200
Mrs. Elodie Veillet	15.000	600	600

- Pour les actions de classe B:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe B émises
Mrs. and Mr. Pandraud	200.000	8.000	8.000
Mr. O. De Beauminy	100.000	4.000	4.000
Mr. M. Gaveau	100.000	4.000	4.000
Mr. J. Sallmard	50.000	2.000	2.000
BFB Invest Limited	45.000	1.800	1.800
Mr. Franck Brunel	100.000	4.000	4.000
KBL European Private Bankers	100.000	4.000	4.000
Mr. Harald Hendrikse	100.000	4.000	4.000
Mr. Thierry le Goascoz	100.000	4.000	4.000
Mr. Alan Zagury	400.000	16.000	16.000
Mr. Deepak Gulati	100.000	4.000	4.000
Mr. Philippe Lenoble	100.000	4.000	4.000
Mr. Kyril Courboin	60.000	2.400	2.400
Golden Apple Investors Inc.	70.000	2.800	2.800
Mr. Alain Rocsin	50.000	2.000	2.000
NJJ Capital	400.000	16.000	16.000
Mr. James Roth	100.000	4.000	4.000

- Pour les actions de classe C:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe C émises
Mr. J.M. Costa	35.000	1.400	1.400
Mrs. Eloise Veillet	10.000	400	400

Mr. Oliver Rosenfeld	20.000	800	800
Premier Investissement	50.000	2.000	2.000
Alven Capital Holdings	25.400	1.016	1.016

ces montants sont à la libre disposition de la Société comme cela a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de paiement.

XII. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, par résolutions des gérants du 26 mars 2013 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé l'augmentation du capital de la Société suivante: quatre-vingt mille quarante dollars américains (USD 80.040) en vue de porter le capital social souscrit de son montant de sept cent soixante-dix mille trois cent soixante-quatre dollars américains (USD 770.364) à un montant de huit cent cinquante mille quatre cent quatre dollars américains (USD 850.404) par l'émission de trente-trois mille sept cent trente-deux (33.732) actions de classe A, quarante-trois mille cinq cents (43.500) actions de classe B et deux mille huit cent huit (2.808) actions de classe C, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

XIII. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par tous les souscripteurs par un paiement en espèce comme suit:

- Pour les actions de classe A:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe A émises
Lockdale Limited	100.000	4.000	4.000
Onel S.à r.l.	75.000	3.000	3.000
Tyhton S.à r.l.	7.500	300	300
Mr. J.M. Costa	10.000	400	400
E-Holding International	50.000	2.000	2.000
Eurobail	300.000	12.000	12.000
Mr. E. Hibou	10.000	400	400
Mr. F. Pinet	20.000	800	800
Premier Investissement	50.000	2.000	2.000
Mr. O. Resenfeld	40.000	1.600	1.600
Mr. B. Scherrer	125.000	5.000	5.000
Alea Capital Ltd	20.000	800	800
Alven Capital Holdings	13.300	532	532
Mr. T. Adrien	15.000	600	600
Mrs. Elodie Veillet	7.500	300	300

- Pour les actions de classe B:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe B émises
Mrs. and Mr. Pandraud	100.000	4.000	4.000
Mr. O. De Beauminy	50.000	2.000	2.000
Mr. M. Gaveau	50.000	2.000	2.000
Mr. J. Sallmard	25.000	1.000	1.000
BFB Invest Limited	22.500	900	900
Mr. Franck Brunel	50.000	2.000	2.000
KBL European Private Bankers	50.000	2.000	2.000
Mr. Harald Hendrikse	50.000	2.000	2.000
Mr. Thierry le Goascoz	50.000	2.000	2.000
Mr. Alan Zagury	200.000	8.000	8.000
Mr. Deepak Gulati	50.000	2.000	2.000
Mr. Philippe Lenoble	50.000	2.000	2.000
Mr. Kyril Courboin	30.000	1.200	1.200
Golden Apple Investors Inc.	35.000	1.400	1.400
Mr. Alain Rocsin	25.000	1.000	1.000
NJJ Capital	200.000	8.000	8.000
Mr. James Roth	50.000	2.000	2.000

- Pour les actions de classe C:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe C émises
Mr. J.M. Costa	17.500	700	700
Mrs. Eloise Veillet	5.000	200	200
Mr. Oliver Rosenfeld	10.000	400	400
Premier Investissement	25.000	1.000	1.000
Alven Capital Holdings	12.700	508	508

ces montants sont à la libre disposition de la Société comme cela a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de paiement.

XIV. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, par résolutions des gérants du 26 mars 2013 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé l'augmentation du capital de la Société suivante: trois cent vingt-neuf mille six cents dollars américains (USD 329.600) en vue de porter le capital social souscrit de son montant de huit cent cinquante mille quatre cent quatre dollars américains (USD 850.404) à un montant de un million cent quatre-vingt mille quatre dollars américains (USD 1.180.004) par l'émission de deux cent soixante-et-onze mille quatre cents (271.400) actions de classe B et cinquante-huit mille deux cents (58.200) actions de classe C, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

XV. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par tous les souscripteurs par un paiement en espèce comme suit:

- Pour les actions de classe B

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe B émises	Prime d'émission en USD
Mrs. and Mr. Pandraud	500.000	20.000	20.000	0
Mr. M. Gaveau	300.000	12.000	12.000	0
Mr. J. Sallmard	25.000	1.000	1.000	0
Mr. Franck Brunel	170.000	6.800	6.800	0
Mr. Harald Hendrikse	140.000	5.600	5.600	0
Mr. Philippe Lenoble	1.000.000	40.000	40.000	0
Mr. Kyril Courboin	200.000	8.000	8.000	0
Golden Apple Investors Inc.	100.000	4.000	4.000	0
Mr. Alain Rocsin	100.000	4.000	4.000	0
NJJ Capital	700.000	28.000	28.000	0
Mr. James Roth	500.000	20.000	20.000	0
Mr. Walter Gubert	1.000.000	40.000	40.000	100.000
Mr. Thibault Elziere	500.000	20.000	20.000	0
Blackrock Manne Ltd.	500.000	20.000	20.000	0
Galaxis Advisory S.A.	750.000	30.000	30.000	75.000
Citco Bank	330.000	12.000	12.000	30.000

- Pour les actions de classe C:

Actionnaire	Montants payés en USD	Montants correspondant au capital social en USD	Nombre d'actions de classe C émises
Lockdale Limited	250.000	10.000	10.000
Mr. J.M. Costa	70.000	2.800	2.800
Mr. E. Hibou	100.000	4.000	4.000
Mr. F. Pinet	70.000	2.800	2.800
Premier Investissement	250.000	10.000	10.000
Mr. Oliver Rosenfeld	175.000	7.000	7.000
Mr. B. Scherrer	350.000	14.000	14.000
Alea Capital Ltd	100.00	4.000	4.000
Alven Capital Holdings	90.000	3.600	3.600

XVI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à un million cent quatre-vingt mille quatre dollars américains (USD 1.180.004) représenté par quatre (4) actions de commandité (ci-après les Actions de Commandité), trois cent quatre-vingt-sept mille trois cent vingt (387.320) actions de classe A (ci-après les Actions de Classe A), sept cent six mille quatre cents (706.400) actions de classe B (ci-après les Actions de Classe B) et quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt (86.280) actions de classe C (ci-après les Actions de Classe C) et d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. WISNIEWSKI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2013. LAC/2013/14930. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013054813/776.

(130066925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Sub Lecta 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013055077/13.

(130067313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Star Check S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.113.

L'an deux mille treize, le deux avril.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "STAR CHECK S.A.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 172.113, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2771 du 15 novembre 2012,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en date du 28 mars 2013; une copie conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 7.640.000 (sept millions six cent quarante mille euros) représenté par 764.000 (sept cent soixante-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées;

II.- Qu'aux termes de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui s'élève à EUR 30.000.000 (trente millions d'euros) représenté par 3.000.000 (trois millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 17 janvier 2018, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital en supprimant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue;

III.- Que le conseil d'administration, en date du 28 mars 2013 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 960.000 (neuf cent soixante mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 7.640.000 (sept millions six cent quarante mille euros) à EUR 8.600.000 (huit millions six cent mille euros) par l'émission de 96.000 (quatre-vingt-seize mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes;

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription des 96.000 (quatre-vingt-seize mille) actions nouvelles comme suit:

- 4.230 (quatre mille deux cent trente) actions par la société Unione Fiduciaria SpA, une société par actions de droit italien, ayant son siège social à Via Amedei, 4, cap 20123 Milan (I),

- 10.231 (dix mille deux cent trente et une) actions par Monsieur Alberto POLI, demeurant au 21, Via Concordia, Brughiero, Italie,

- 14.231 (quatorze mille deux cent trente et une) actions par Madame Deborah PERACCHI, demeurant au 37, via Conca del Naviglio, Milan, Italie,

- 19.231 (dix-neuf mille deux cent trente et une) actions par Monsieur Natale BRAMBILLA, demeurant au 17, Via Cattaneo, Vimodrone, Italie,

- 14.423 (quatorze mille quatre cent vingt-trois) actions par Monsieur Giorgio COLAGROSSI, demeurant au 18, Via Alberto Nota, Milan, Italie,

- 14.423 (quatorze mille quatre cent vingt-trois) actions par Madame Maria MARANGELO, demeurant au 8, Via Nicola Romeo, Milan, Italie,

- 19.231 (dix-neuf mille deux cent trente et une) actions par Monsieur Pietro Alberto MAGNONI, demeurant au 105, Via Ippodromo, Milan, Italie.

V.- Que les 96.000 (quatre-vingt-seize mille) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versement sur un compte bancaire au nom de la société "STAR CHECK S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 960.000 (neuf cent soixante mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération;

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 8.600.000 (huit millions six cent mille euros) représenté par 860.000 (huit cent soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. »

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.100 (deux mille cent euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2013. REM/2013/571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013055066/72.

(130066908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

HEVAF Master C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexie Arnould.

Référence de publication: 2013055508/10.

(130068251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

IFBL, Institut de Formation Bancaire, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg G 22.

*Annual accounts as at December 31, 2012
(with the report of the Réviseur d'Entreprises agréé)*

Report of the réviseur d'entreprises agréé

We have audited the accompanying annual accounts of INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE, LUXEMBOURG, which comprise the balance sheet as at December 31, 2012 and the profit and loss account for the year then ended and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of Directors for the annual accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the judgement of the réviseur d'entreprises agréé, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control.

An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE, LUXEMBOURG as of December 31, 2012, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

Bertrange, March 14, 2013.

CLERC

Cabinet de révision agréé

Arnaud Yamalian

*Balance sheet december 31,2012
(In Euro)*

	2012	2011
ASSETS		
FIXED ASSETS		
Tangible assets (note 3)	37 587,55	10 165,91
Financial assets (note 4)	3 000,00	3 000,00
	<u>40 567,65</u>	<u>13 165,81</u>
CURRENT ASSETS		
Debtors becoming due and payable within one year (note 5)	767 516,34	1 190 002,69
Transferable securities (note 6)	208 500,00	311 325,00
Term deposit	200 000,00	0,00
Cash at bank	1 021 220,41	889 135,77
	<u>2 195 337,25</u>	<u>2 380 483,68</u>
PREPAYMENTS	1 125,75	19 970,80
TOTAL ASSETS	<u>2 237 050,65</u>	<u>2 423 600,37</u>
LIABILITIES		
EQUITY		
Surplus brought forward	1 341 857,80	1 339 951,81
Surplus for the year	3 527,37	1 905,69
	<u>1 345 385,17</u>	<u>1 341 857,80</u>
PROVISIONS FOR LIABILITIES AND CHARGES		
Other provisions (note 7)	260 532,88	134 875,78
CREDITORS		
Becoming due and payable within one year (note 5)	631 132,50	345 505,46
DEFERRED INCOME	0,00	1 261,33
TOTAL LIABILITIES	<u>2 237 050,55</u>	<u>2 423 600,37</u>

*Profit and Loss account
Year ended December 31,2012
(In Euro)*

	2012	2011
CHARGES		
Direct expenses of training activities (note 11)	2 082 175,86	2 192 476,74
Other external charges (note 12)	589 208,20	494 871,37
Staff costs (note 13)	1 246 861,97	1 158 276,82
Value adjustments in respect of tangible fixed assets	8 966,82	16 113,09
Extraordinary charges	137 550,18	4 786,30
Surplus for the financial year	3 527,37	1 905,99
	<u>4 067 292,40</u>	<u>3 666 432,31</u>
INCOME		
ABBL contribution (note 9)	425 000,00	500 000,00
Donation from "Mathieu frères Foundation" (note 10)	8 259,19	12 936,29
Income from training activities (note 11)	3 601 804,26	3 313 716,20
Other income	15 081,76	18 651,00
Income from transferable securities	10 119,62	14 116,62
Other interest receivable and similar Income	7 027,58	9 011,20
	<u>4 067 282,40</u>	<u>3 868 432,31</u>

The accompanying notes form an integral part of these annual accounts

**Notes to the annual accounts
December 31,2012**

Note 1. General. The «Institut de Formation Bancaire, Luxembourg» (hereafter "IFBL" or the Institution") was incorporated on December 28, 1990 in the form of a public purpose institution.

The articles of incorporation of IFBL were approved by a Grand-Ducat decree, as laid down in article 30 of the law of April 21, 1928 on non-profit-making organisations and public purpose institutions.

The object of the IFBL is to conceive, establish, develop and promote all training methods, programmes and activities in the interest of the Luxembourg financial sector.

Note 2. Principal accounting policies.

- General.

The annual accounts have been prepared in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements. The annual accounts of the Institution are based amongst other on the articles 34 and 46 of the law of December 10, 2002 and the legal presentations are adapted according to the specificities of the activity of the institution.

- Foreign exchange

The institution maintains its accounts in Euros (EUR) and the balance sheet and profit and loss account are expressed in this currency.

Transactions expressed in a currency other than Euros are translated into Euros at the exchange rates prevailing at payment date.

- Tangible assets

Tangible assets are valued at purchase price including the expenses incidental thereto. Tangible fixed assets are amortised on a straight-line basis over their estimated useful lives.

- The amortisation rates and methods applied on a straight-line basis as follows:

* Furniture and installations: 10%

* IT Equipment; 33%

- Financial assets

Financial fixed assets are stated at cost.

A value adjustment is made when a permanent decrease in value has occurred.

- Receivables

Receivables resulting from the supply of services are valued at their nominal value. A value adjustment is made when the realisable value at the balance sheet date is lower than the nominal value.

- Transferable securities

Transferable securities are valued at the lower of purchase cost or market value. A value adjustment is recorded where the market value is lower than the purchase cost. The value adjustments are noted continued if the reasons for which the value adjustments were made have ceased to apply.

- Provisions for liabilities and charges

The provisions for liabilities and charges are intended to cover losses or debts the nature of which is clearly defined and which at the balance sheet date are likely either to be incurred or certain to be incurred but uncertain as to their amount or as to the date on which they will arise,

- Taxation

The IFBL is subject to VAT but not to Corporate Taxation.

Note 3. Tangible assets. Tangible fixed assets include furniture and office equipment.

	2012 EUR	2011 EUR
Acquisition cost		
At the beginning of the year	735.880,93	737.629,45
Acquisitions during the year	36.390,46	3.016,15
Outgoing inventory during the year	(0.00)	(4.766,67)
At the end of the year	772.271,39	735.880,93
Value adjustments:		
At the beginning of the year	(725.715,02)	(714.368,60)
For the year	(8.968,82)	(11.346,42)
At the end of the year	(734.683,84)	(725.715,02)
Net value at the end of the year	37.587,55	10.165,91

Note 4. Financial assets. The Institution holds a minor participation in «Agence de Transfert de Technologie Financière Luxembourg S.A.» (ATTF), The acquisition cost amounts to EUR 3.000,00.

Note 5. Debtors.

	2012 EUR	2011 EUR
Receivables resulting from the supply of services	555.307,48	1.057.039,33
Interest receivables from transferable securities	4.922,37	8.219,42

VAT receivable	207.386,99	124.744,14
	<u>767.616,84</u>	<u>1.190.002,89</u>

Note 6. Transferable securities. At year end, the market value of these transferable securities amounts to EUR 200,500,00.

Note 7. Provisions for liabilities and Charges. Provisions mainly include the following points:

	2012 EUR	2011 EUR
Provision for promotion	30.000,00	0,00
Provision for the implementation of a new IT and software package for the management of data on training courses	0,00	100.000,00
Provision for internal operation	97.532,88	0,00
Provision for training	133.000,00	0,00
Provision for new training products	0,00	34.975,78
TOTAL	<u>260.532,88</u>	<u>134.975,78</u>

Note 8. Creditors.

	2012 EUR	2011 EUR
Salaries and social security debts	110.353,14	100.941,16
Trade creditons	<u>520.779,36</u>	<u>844.564,30</u>
	<u>631.132,50</u>	<u>945.505,46</u>

Note 9. Share of Abbl budget. A portion of IFBL's Income is derived from a contribution from ABBL which amounts, for 2012, to EUR 425.000,00 (2011: EUR 600.000,00).

Note 10. Donation from "Mathieu Frères" Foundation. Every year, the Institution receives a donation from the Mathieu Frères Foundation (domiciliated in Switzerland). The funds received are allocated to the trainings of professional bank employees.

Note 11. Income from training activities / Direct expenses on training activities. IFBL recovers direct charges relating to training activities and a portion of Its general operating expenses from framing course participants.

Note 12. Other external charges.

	2012 EUR	2011 EUR
Offices:		
Rent, cleaning and insurance	147.871,71	115.993,75
Functioning:		
Equipment rental and maintenance	18.714,86	10.377,59
Telephone, telefax, mail	23.707,07	26.630,40
Office equipment	18.179,09	10.716,22
Maintenance of IT equipment	177.420,40	126.141,26
Other expenses.		
Fees	5.500,00	4500,00
Documentation	327,08	380,95
Travel and representation expenses	11.171,21	12.977,49
Contributions	5.935,00	6.460,00
Outsourced services	45.624,31	66.411,58
Miscellaneous expenses	41.910,82	8.099,48
Promotion	81.719,64	93.075,02
Internal / staff education	<u>11.127,02</u>	<u>13.107,63</u>
	<u>589.208,20</u>	<u>494.871,37</u>

Note 13. Staff costs.

	2012 EUR	2011 EUR
Gross salaries	1.015.507,67	983.704,34
Social security charges	138 777,85	120 077,30

Refunds mutual insurance	(30.059,83)	(27.230,36)
Supplementary insurance	50.038,27	23.959,36
Social Fund	71.598,01	57.766,18
	<u>1.245.861,97</u>	<u>1.158.276,82</u>

In the course of the year, the average number of staff employed by the Institution was 13,35 FTE persons (2011: 13,0 persons).

IFBL - Budget

	Accounts 31.12.2011	Budget 2012	Adjusted Budget 31.12.2012	Budget 2013
INCOME				
Contributions				
ABBL subsidy	500 000,00	425 000	425 000,00	350 000,00
Mathieu Frères Foundation	12 936,29	12 000	8 259,00	8 000,00
Interests & similar products	23 129,82	22 000	5 847,01	10 000,00
Income activities	3 313 715,20	3 102 000	3 821 152,12	3 127 000,00
Other income	18 651,00	0	155 886,28	0,00
Total income	<u>3 868 432,31</u>	<u>3 561 000</u>	<u>4 416 144,41</u>	<u>3 495 000,00</u>
EXPENSES				
Staff				
Gross salaries	983 704,34	1 048 600	1 048 600,00	1 144 000,00
Social security	120 077,30	128 800	128 800,00	171 600,00
Refunds mutual insurance	-27 230,36	-19 000	-24 299,58	-20 000,00
Supplementary insurance	23 959,36	30 000	50 038,27	40 000,00
Social fund	57 766,18	56 000	56 000,00	60 000,00
Total staff	<u>1 158 276,82</u>	<u>1 244 400</u>	<u>1 259 138,69</u>	<u>1 395 600,00</u>
Operating expenses				
Offices				
Rent, maintenance, cleaning & Insurance	115 993,75	128 400	138 607,59	142 000,00
House of Finance		122 000	132 300,11	135 600,00
Conciergerie		6 000	6 000,00	6 000,00
Insurance		400	307,48	400,00
Functioning				
Equipment rental & maintenance	10 377,59	12 000	17 998,38	12 000,00
Telecom & mail	26 630,40	25 000	23 993,27	25 000,00
Office & IT equipment	10 716,22	12 000	13 993,53	12 000,00
IT maintenance	126 141,26	147 000	144 688,11	155 000,00
Total functioning	<u>173 885,47</u>	<u>196 000</u>	<u>200 673,29</u>	<u>204 000,00</u>
Other expenses				
Fees	4 500,00	10 000	5 500,00	6 000,00
Documentation	380,95	600	327,08	500,00
Travel & representation expenses	12 977,49	25 000	5 624,23	50 000,00
Contributions to third parties	6 460,00	6 000	5 935,00	6 000,00
Staff training and conferences	13 107,63	10 000	9 603,02	20 000,00
Total other expenses	<u>37 426,07</u>	<u>51 600</u>	<u>26 989,33</u>	<u>82 500,00</u>
Outsourced services & miscellaneous				
HR administration	12 148,58	4 500	4 634,14	6 000,00
Accounting	54 262,00	20 000	20 000,00	0,00
Miscellaneous	8 099,48	15 000	21 436,29	20 000,00
Total outsourced services & miscellaneous	<u>74 511,06</u>	<u>39 500</u>	<u>46 070,43</u>	<u>26 000,00</u>
Depreciation	16 113,09	6 000	9 393,91	16 000,00
Promotion	93 075,02	100 000	100 000,00	125 000,00
Expenses activities	2 192 476,74	1 791 600	2 391 572,95	1 500 000,00
- Trainers			2 391 572,95	1 500 000,00

69486

Provision for risk & charges	4 788,30	0	19 738,13	0,00
Provision Promotion			30 000,00	
Provision Overlapping trainings			20 000,00	
Provision Coarse material			35 000,00	
Provision Elarning			30 000,00	
Provision IT development			50 000,00	
Provision Staff related claims settlement			51 000,00	
Total Expenses	3 866 526,32	3 557 500	4 408 184,32	3 491 100,00
Result	1 905,69	3 500	7 960,09	3 900,00

Référence de publication: 2013054092/262.

(130066392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.412,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.894.

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of April.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, the Undersigned.

THERE APPEARED

"AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure N°3) S.à r.l.", a corporation existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 141.798,

hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 16 April 2013.

"AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N°3) S.à r.l.", a corporation existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Soiciétés Luxembourg under section B number 141.804,

hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 16 April 2013.

"AMP Capital Investors (European Infrastructure N° 4) S.à r.l.", a corporation existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 138.617,

hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 16 April 2013.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "AMP Capital Investors (Kemble Water) S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on by Maître Martine Schaeffer, Civil Law Notary, residing in Luxembourg on 8 August 2008, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 140.894, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2172 on 6 September 2008; the Articles of Association of which have never been amended until now. The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties representing 100 % of corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company of an amount of five thousand four hundred and twelve British Pounds (GBP 5,412.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) up to twenty-five thousand four hundred and twelve British Pounds (GBP 25,412.-) by issuing five thousand four hundred and twelve (5,412) new shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully paid up.

Second resolution

Having stated the renunciation by AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure N° 3) S.à r.l. to its preferential right to subscribe, it is decided to admit the subscription of the five thousand four hundred and twelve (5,412) new shares as follows:

AMP Capital Investors (European Infrastructure N°4) S.à r.l.	3,885 shares
AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N°3) S.à r.l.	1,527 shares
TOTAL	5,412 shares

Subscription - Payment

Thereupon, AMP Capital Investors (European Infrastructure N° 4) S.à r.l., and AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N° 3) S.à r.l., represented as stated above, declare to subscribe to the five thousand four hundred and twelve (5,412) new shares, each of them the number it has been admitted to, and to have them fully paid up through a contribution in cash, so that from now on, the company has at its free and entire disposal the amount of five thousand four hundred and twelve British Pounds (GBP 5,412.-); evidence of which has been given to the undersigned notary by a certificate issued by the bank.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation so that as from now on it will reads as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand four hundred and twelve British Pounds (GBP 25,412.-) represented by twenty-five thousand four hundred and twelve (25,412) shares in registered form of a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

[...] "

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

«AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure N° 3) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141.798,

représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 16 avril 2013.

«AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N° 3) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141.804, représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 16 avril 2013.

«AMP Capital Investors (European Infrastructure N° 4) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.617, représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 16 avril 2013. Les parties comparantes sont les associés (les «Associés») «AMP Capital Investors (Kemble Water) S.à r.l.», ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.894, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 août 2008 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2172 du 6 septembre 2008, et dont les statuts n'ont à ce jour jamais été modifiés.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparante et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés représentant 100% du capital social émis, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille quatre cent douze Livres Sterling (GBP 5.412,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) à vingt-cinq mille quatre cent douze Livres Sterling (GBP 25.412,-) par l'émission de cinq mille quatre cent douze (5.412) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1 chacune, toutes entièrement libérées.

Deuxième résolution

Ayant constaté la renonciation par AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure N° 3) S.à r.l. à son droit préférentiel de souscription, il est décidé d'admettre la souscription des cinq mille quatre cent douze (5.412) parts sociales nouvelles comme suit:

AMP Capital Investors (European Infrastructure N°4) S.à r.l.	3.885 parts sociales
AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N°3) S.à r.l.	1.527 parts sociales
TOTAL	5.412 parts sociales

Intervention - Souscription - Libération

AMP Capital Investors (European Infrastructure N° 4) S.à r.l. et AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N° 3) S.à r.l. représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont déclaré souscrire les cinq mille quatre cent douze (5.412) parts sociales nouvelles, chacune le nombre pour laquelle elle a été admise, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cinq mille quatre cent douze Livres Sterling (GBP 5.412,-); ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt-cinq mille quatre cent douze Livres Sterling (GBP 25.412,-) représenté par vingt-cinq mille quatre cent douze (25.412) parts sociales sous forme nominatives d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. [...]

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 avril 2013. Relation: LAC/2013/18413. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2013054505/137.

(130067148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Noro, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfurt, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 176.863.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-Philippe CAILTEUX, ingénieur-conseil, né à Likasi (République Démocratique du Congo), le 11 août 1975, demeurant à B-6700 Heinsch, route de Neufchâteau, 507,

ici représenté par Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I. - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "NORO", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Philippe CAILTEUX, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
2. Monsieur Jean-Philippe CAILTEUX, ingénieur-conseil, né à Likasi (République Démocratique du Congo), le 11 août 1975, demeurant à B-6700 Heinsch, route de Neufchâteau, 507, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.
4. Monsieur Michaël DEBATY, employé privé, né à Libramont (Belgique), le 20 août 1971 demeurant à B-6700 Heinsch, route de Neufchâteau, 481, est nommé comme co-gérant de la Société.

Cependant il interviendra et engagera la Société par sa seule signature uniquement si le gérant est justifiable incapable et hors d'état de satisfaire à ses obligations et engagements.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2013. LAC/2013/17947. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054935/146.

(130067353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

L.I.F.E. Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.072.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "L.I.F.E. Corporation S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under number 167072 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 14, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 944 of April 12, 2013.

The Meeting is presided by Mr. Patrick MEUNIER, economic counsel, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

The Chairman appoints Mrs. Gaëlle SCHMIDT, secrétaire de direction, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Christine GOMES, accountant, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four million Euros (4,000,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of four hundred thousand Euros (400,000.- EUR) to four million four hundred thousand Euros (4,400,000.- EUR), by the creation and issuance of four million (4,000,000) new shares with a par nominal value of one Euro (1.- EUR) each, benefiting of the same rights and advantages as the existing shares;

2. Subscription of the four million (4,000,000) new shares by Mr. Marco LONGINOTTI BUITONI, self-employed entrepreneur, residing at Panorama, Edificio Vista Real PH B Lomas de San Roman, Caracas (Venezuela), and payment of the new shares up to forty twenty-five percent (25%) by the aforesaid subscriber by contribution in cash;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the bylaws;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the recording of newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million Euros (4,000,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of four hundred thousand Euros (400,000.- EUR) to four million four hundred thousand Euros (4,400,000.- EUR), by the creation and issuance of four million (4,000,000) new shares with a par nominal value of one Euro (1.- EUR) each, benefiting of the same rights and advantages as the existing shares.

Subscription - Payment

The Meeting acknowledges that, with the agreement of all the shareholders, the four million (4,000,000) new shares have been subscribed by Mr. Marco LONGINOTTI BUITONI, prenamed, and paid up to twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of one million Euros (1,000,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Second resolution

The Meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the four million (4,000,000) shares to Mr. Marco LONGINOTTI BUITONI.

Third resolution

In order to reflect such action, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association and to give it the following wording:

« **Art. 5.** The share capital is set at FOUR MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EUROS (4,400,000.- EUR), represented by FOUR MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND (4,400,000) shares of a par value of ONE EUR (1.- EUR) each."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and to authorise and empower any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the recording of newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at three thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit avril;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "L.I.F.E. Corporation S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167072 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 944 du 12 avril 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le Président désigne Madame Gaëlle SCHMIDT, secrétaire de direction, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Christine GOMES, comptable, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) à quatre millions quatre cent mille euros (4.400.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre millions (4.000.000) d'actions nouvelles avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription des quatre millions (4.000.000) actions nouvelles par Monsieur Marco LONGINOTTI BUITONI, entrepreneur indépendant, demeurant à Panorama, Edificio Vista Real PH B Lomas de San Roman, Caracas (Venezuela), et libération des actions nouvelles à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par le souscripteur prédit par apport en numéraire;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent; et

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) à quatre millions quatre cent mille euros (4.400.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre millions (4.000.000) d'actions nouvelles avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les quatre millions (4.000.000) nouvelles actions ont été souscrites par Monsieur Marco LONGINOTTI BUITONI, préqualifié, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdites libérations et d'attribuer les quatre millions (4.000.000) d'actions à Monsieur Marco LONGINOTTI BUITONI.

Troisième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (4.400.000,- EUR), représenté par QUATRE MILLIONS QUATRE CENT MILLE (4.400.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune. »

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, G. SCHMIDT, C. GOMES, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2013. LAC/2013/16668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054811/171.

(130067430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN

ON THE TWENTY-FIFTH DAY OF APRIL.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of the public limited liability company (société anonyme) existing under the name of "LECTA S.A.", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 72198 incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary having resided in Luxembourg, dated 14 October 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 991, page 47547 on 23 December 1999, the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary having resided in Luxembourg, dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 433, page 20751 on 1 March 2010 (hereafter referred to as the "Company").

The meeting was opened on 11 a.m. by Ms Carmen ANDRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Being in the chair, who appointed as secretary Mr Marco GOSTOLI, employee, residing professionally in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mrs Delphine TEMPE, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg. The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

a. Renewal of the authorization granted to the board of directors to increase, for an additional period of five (5) years (ending on 24 April 2018), in one or several times, the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorized capital of the Company up to the same amount and under the same terms and conditions as currently provided for in Article 5.2. "Authorized Capital" of the articles of association of the Company, with the authority for the board of directors of the Company to limit or withdraw the preferential subscription rights of the shareholders when issuing the Company's new shares, on the basis of the report of the board of directors of the Company drawn up in accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time;

b. Subsequent amendment of Article 5.2. "Authorized Capital" of the articles of association of the Company to reflect the renewal referred to in item a) here above; and

c. Miscellaneous.

2. The convening notices have been sent to all shareholders of the Company by registered letters on 8 April 2013 and have been published twice, on 8 April 2013 and on 17 April 2013, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. In accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time, the convening notices specifically announced that the authorisation to be given to the board of directors to increase the share capital within the framework of the authorised share capital will also include the possibility to limit or withdraw the preferential subscription rights of the shareholders.

3. The shareholders represented at the meeting, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholders of the represented shareholders, the member of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

4. As a result of the aforementioned attendance list, 506,060 shares issued are represented at the present meeting, representing 90,31 % of the shares and at least one half of the shares of each class, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the shareholders (including the holders of the non-voting shares who are entitled to vote to the present meeting in accordance with Article 46 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time) took the following resolutions at the majorities provided for in Article 68 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to renew the authorization granted to the board of directors to increase, for an additional period of five (5) years (ending on 24 April 2018), in one or several times, the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorized capital of the Company up to the same amount and under the same terms and conditions as currently provided for in Article 5.2. "Authorized Capital" of the articles of association of the Company, with the authority for the board of directors of the Company to limit or withdraw the preferential subscription rights of the shareholders when issuing the Company's new shares, on the basis of the report of the board of directors of the Company drawn up in accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time, regarding the extension of the period of validity of the authorized capital (the "Report").

The Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the General Meeting RESOLVES to amend Article 5.2. "Authorized Capital" of the articles of association of the Company that will henceforth read as follows:

"Besides and apart from the subscribed capital, the authorized capital of the Corporation is set at EUR 219,511.56 to be divided into:

- I. 5,251 Ordinary shares of class C1A,
- II. 5,440 Ordinary shares of class C1B,
- III. 402 Ordinary shares of class C2A,
- IV. 414 Ordinary shares of class C2B,
- V. 5,352 Ordinary shares of class C3A,
- VI. 5,519 Ordinary shares of class C3B,
- VII. 1,184 Ordinary shares of class D,
- VIII. 4,537 Ordinary shares of class G1,
- IX. 233 Ordinary shares of class G2,
- X. 47,500 Preferential H non voting shares, and
- XI. 9,250 Ordinary shares of class I

all with a par value of EUR 2.58 (two Euros fifty-eight Cent) per share.

The board of directors is authorized, during a period of five years, ending on 24 April 2018 to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of EUR 1,665,255.84.

Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors is authorized to proceed to such issues of 204 ordinary class G1 shares and 233 ordinary class G2 shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. The remainder of such amount of increased capital may only be subscribed for by the holders of warrants, issued in accordance with Article 5.10 of these articles of association, and issued in the form of shares.

More specifically the board of directors is authorized and empowered to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital."

There being no further business, the meeting is terminated at 11.30 a.m.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE
LE VINGT-CINQ AVRIL.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' «Assemblée Générale») de la société anonyme existant sous la dénomination «LECTA S.A.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72198 constituée suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire ayant résidé à Luxembourg, daté du 14 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 991, page 47547 le 23 décembre 1999, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire ayant résidé à Luxembourg, daté du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 433, page 20751, le 1 mars 2010 (ci-après la «Société»).

L'assemblée s'est ouverte à 11 heures sous la présidence de Mademoiselle Carmen ANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Désignant comme secrétaire Monsieur Marco GOSTOLI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Delphine TEMPE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. La présente assemblée a pour ordre du jour:

a) Renouvellement de l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter, pour une période additionnelle de cinq (5) ans (se terminant le 24 avril 2018), en une ou plusieurs fois, le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé de la Société, jusqu'au même montant et suivant les mêmes termes et conditions que celles actuellement en vigueur à l'article 5.2 «Capital Autorisé» des statuts de la Société, avec autorité pour le conseil d'administration de la Société de limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires lors de l'émission des nouvelles actions de la Société, sur base du rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle qu'amendée;

b) Modification subséquente de l'article 5.2 «Capital Autorisé» des statuts de la Société afin de refléter le renouvellement visé au point a) ci-avant; et

c) Divers.

2. Les convocations ont été envoyées à tous les actionnaires de la Société par lettres recommandées le 8 avril 2013 et ont été publiées deux fois, le 8 avril 2013 et le 17 avril 2013, dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Conformément à l'article 32-3 (5) de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle qu'amendée, les convocations spécifiquement annonçaient que l'autorisation qui sera donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé inclura également la possibilité de limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires.

3. Les actionnaires représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence, signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte.

4. Qu'au vu de la prédite liste de présences, 506.060 actions émises sont représentées à la présente assemblée, représentant 90,31 % des actions et au moins cinquante pour cent des actions de chaque classe, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par les actionnaires, les actionnaires (incluant les détenteurs d'actions sans droit de vote qui sont autorisés à voter à la présente assemblée conformément à l'article 46 de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle qu'amendée), ont pris les résolutions suivantes aux majorités prévues par l'article 68 de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle qu'amendée:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter, pour une période additionnelle de cinq (5) ans (se terminant le 24 avril 2018), en une ou plusieurs fois, le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé de la Société, jusqu'au même montant et suivant les mêmes termes et conditions que celles actuellement en vigueur à l'article 5.2 «Capital Autorisé» des statuts de la Société, avec autorité pour le conseil d'administration de la Société de limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires lors de l'émission des nouvelles actions de la Société, sur base du rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle qu'amendée, concernant l'extension de la période de validité du capital autorisé (le «Rapport»).

Le Rapport, après avoir été signé ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale DECIDE de modifier l'article 5.2 «Capital Autorisé» des statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

«A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 219.511,56 divisé en

I. 5.251 Actions ordinaires de classe C1A,

II. 5.440 Actions ordinaires de classe C1B,

III. 402 Actions ordinaires de classe C2A,

IV. 414 Actions ordinaires de classe C2B,

V. 5.352 Actions ordinaires de classe C3A,

VI. 5.519 Actions ordinaires de classe C3B,

VII. 1.184 Actions ordinaires de classe D,

VIII. 4.537 Actions ordinaires de classe G1,

IX. 233 Actions ordinaires de classe G2,

X. 47.500 Actions privilégiées sans droit de vote H,

XI. 9.250 Actions ordinaires classe I

toutes ayant une valeur nominale de 2,58 Euros (deux Euros cinquante-huit Cents) par action.

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans, prenant fin le 24 avril 2018, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 1.665.255,84.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission suivant la décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission de 204 actions ordinaires de classe G1 et 233 actions ordinaires de classe G2 sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises. Le solde du montant de l'augmentation de capital pourra uniquement être souscrit par des porteurs de warrants, émis conformément à l'article 5.10 des présents statuts et émis sous forme d'actions.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière, et, d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée à 11.30 heures.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.600,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: C. ANDRE, M. GOSTOLI, D. TEMPE. C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 avril 2013. Relation: RED/2013/665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013054834/213.

(130066852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

LPC & Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 6, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 176.855.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Cyril LESSIRE, administrateur de sociétés, demeurant à L-1222 Luxembourg, 6, rue Beck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'import/export de toute marchandise liée à l'industrie du luxe, au bien-être et à la cosmétologie.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «LPC & LUX S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Cyril LESSIRE, administrateur de sociétés, demeurant à L-1222 Luxembourg, 6, rue Beck.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Cyril LESSIRE, administrateur de sociétés, né à Soissons (France), le 14 avril 1984 (NIN 1984 0414 933), demeurant à L-1222 Luxembourg, 6, rue Beck.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1222 Luxembourg, 6, rue Beck.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LESSIRE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 avril 2013. Relation: ECH/2013/772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054847/112.

(130067073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Ingenico Eastern Europe I S.à.r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 154.221.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of April,

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Summit Partners OGN Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 236,521.-, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.530;

hereby represented by Mr Arnaud Fostier, lawyer, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 April 2013, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That Ingenico Eastern Europe I S.à r.l., S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.221, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1701 of 20 August 2010;

II. That the capital of the Company is fixed at one hundred and ninety-five thousand six hundred and eighty-eight euro and sixty-five cents (EUR 195,688.65) consisting of one million four hundred five thousand four hundred thirty (1,405,430) class A1 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) A2 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A3 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A4 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A5 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A6 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A7 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) A8 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A9 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A10 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B1 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B2 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B3 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B4 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B5 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B6 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B7 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B8 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B9 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B10 ordinary shares, one hundred and seven thousand five hundred and eighty-eight (107,588) class C1 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C2 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C3 ordinary shares, one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) class C4 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C5 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C6 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C7 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C8 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C9 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C10 ordinary shares, two hundred and five thousand seven hundred and fifty (205,750) class D1 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D2 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D3 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D4 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D5 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D6 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D7 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D8 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D9 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D10 ordinary shares, one hundred and forty-four thousand and eighty-two (144,082) class E1 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E2 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E3 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E4 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E5 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E6 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E7 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E8 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E9 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E10 ordinary shares and 100 (one hundred) general partner's shares, all of which are fully paid up.

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the activity of the Company has ceased.

V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and acting as liquidator of the Company, declares:

that, except for the following, all assets have been realised:

- that, except for the following, all assets have been realised:

* Shares in undertakings with which the Company is linked by virtue of participating interests for an amount of EUR 259.387.504,56;

* An amount of EUR 275,00 owed by undertakings with which the Company is linked by virtue of participating interests;

* Cash at bank for an amount of EUR 14.582,81;

- that except for the following, all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or reserved:

* An amount of EUR 2.338.629,45 owed to affiliated undertakings;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

VI. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is considered to be closed;

VII. That full discharge is granted to the Company's general partner Ingenico Eastern Europe I S.à r.l., for the exercise of it mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company by reason of the present deed estimated approximately at two thousand Euro (EUR 2,000.-) shall be charged to Compagnie Industrielle et Financière d'Ingénierie" Ingenico SA, a French société anonyme, having its registered office located at 28-32, boulevard de Grenelle, 75015 Paris, France.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Summit Partners OGN Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 236.521, ayant son siège social à 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.530 ("Summit");

représentée par M. Arnaud Fostier, avocat, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 avril 2013, qui sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Ingenico Eastern Europe I S.à r.l., S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.221, a été constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 mai 2010, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1701 du 20 août 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent nonante-cinq mille six cent quatre-vingt-huit euro et soixante-cinq cents (EUR 195.688.65) composé d'un million quatre cent cinq mille quatre cent trente (1.405.430) actions ordinaires de classe A1, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A2, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A3, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A4, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A5, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A6, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A7, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A8, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A9, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A10, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B1, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B2, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B3, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B4, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions

ordinaires de classe B5, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaire de classe B6, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B7, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B8, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B9, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B10, cent sept mille cinq cent quatre-vingt-huit (107.588) actions ordinaires de classe C1, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C2, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C3, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C4, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C5, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C6, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C7, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C8, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C9, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C10, deux cent cinq mille sept cent cinquante (205.750) actions ordinaires de classe D1, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D2, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D3, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D4, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D5, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D6, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D7, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D8, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D9, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D10, cent quarante-quatre mille quatre-vingt-deux (144.082) actions ordinaires de classe E1, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E2, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E3, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E4, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E5, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E6, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E7, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E8, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E9, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaire de Classe E10 et cent (100) actions de commandité.

III. Le comparant est l'associé unique de la Société.

IV. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité.

V. Le comparant, en sa capacité d'associé unique de la Société et, en tant que liquidateur de la Société, déclare que:

- tous les actifs de la Société ont été réalisés, à l'exception des suivants:

* Participation dans le capital de sociétés avec lesquelles la Société a un lien de participation pour un montant de EUR 259.387.504,56;

* Un montant de EUR 275,00 de créances sur des sociétés avec lesquelles la Société a un lien de participation;

* Des dépôts bancaires pour un montant de EUR 14.582,81;

- tous les engagements connus de la Société à l'égard de tiers ont été régulièrement réglés ou pris en charge, à l'exception des suivants:

* Un montant de EUR 2.338.629,45 de dettes envers des sociétés avec lesquelles la Société a un lien de participation;

- il s'engage irrévocablement à assumer et régler au nom et pour le compte de la Société tout passif potentiel actuellement inconnu par la Société et/ou demeurant non payé à ce jour.

VI. En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VII. Décharge pleine et entière est accordée à l'associé commandité de la Société Ingenico Eastern Europe I S.à r.l., pour l'exercice de son mandat sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle.

VIII. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg..

Evaluation des Frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à deux mille Euro (EUR 2.000.-), et seront facturés à Compagnie Industrielle et Financière d'Ingénierie" Ingenico SA, une société anonyme, ayant son siège social au 28-32, boulevard de Grenelle, 75015 Paris, France

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties contractantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties contractantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2013. Relation: LAC/2013/18479. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054744/189.

(130067857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

CAMCA Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.149.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 2 avril 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Hubert Brichart, avec adresse Avenue de Keranguen, 56000 Vannes, France, de son mandat d'administrateur, avec effet au 4 décembre 2012;

2. nomination de Jean-Pierre Vauzanges, avec adresse au 9, rue Pierre Loti, 78 600 Maisons Laffitte, France, au mandat d'administrateur, avec effet au 5 mars 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

3. renouvellement, avec effet immédiat, du mandat des administrateurs suivants:

- Bernard Lepot, avec adresse au 219, Avenue François Verdier, 81000 Albi, France
- Nicole Gourmelon, avec adresse au 15, Esplanade Brillaud de Laujardière, 14050 Caen, France
- Guy Proffit, avec adresse au 500, rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens, France
- Michel Goutorbe, avec adresse au 48, rue La Boétie, 75008 Paris, France
- Alain Minault, avec adresse au 4, boulevard Louis Tardy, 79000 Niort, France
- François Thibault, Administrateur et Président, avec adresse au 8, Allée des Collèges, 18000 Bourges, France
- Christophe Noël, avec adresse au 40, rue Prémartine, 72000 Le Mans, France
- François Macé, avec adresse au 10, avenue Foch, 59000 LILLE, France
- Maurice Hadida, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, 75008 Paris, France
- Patrick Louarn, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, 75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

4. renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054575/33.

(130067062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Apollo Omega (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.031.

Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy FRIEDMAN DULMAN, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant de Classe A, avec effet immédiat;

- nomination de Katherine Gregory-Newman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 48th Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de Gérant de Classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013055235/15.

(130068625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.